



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2008

Excusés : Ms LAMY, SILVESTRE, GUEGNARD, CLEMOT, ALLARD, MARTIN, LITOU, DUGUE, LEGE.

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
des Coteaux
du Layon

Etaient présents : Mes RIPOCHE, DENIS, Ms BOURRON, DANIN, BODINEAU, RENOÛ, ROUSSELOT, COCHARD, RAIMBAULT, DAVY, BARRE, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, PIVERT, DOLBOIS, GAUTIER, BOUSSION, BESNARD, THAREAU, MOUSSEAU, PIRON, CAMUS, PELTIER, LE BARS, COCHARD, MORIN.

Pouvoirs : M. SILVESTRE donne pouvoir à M. BODINEAU, M. GUEGNARD donne pouvoir à M. DANIN.

Sous la présidence de Monsieur Michel PIRON

Monsieur PIRON tient d'abord à remercier tous les délégués communautaires qui ont travaillé pendant tout le mandat. Il a également une pensée pour Yannick ROCHER qui a tant contribué au projet de la piscine intercommunale.

Sur le budget primitif, Monsieur PIRON tient à rappeler plusieurs éléments importants. Pour 2008, les taux seront maintenus grâce à une bonne dynamique des bases malgré l'augmentation des charges de la Communauté de Communes et les projets importants à venir comme la salle de sport ou la zone du Léard.

Compte administratif - affectation des résultats

Monsieur LE BARS présente le compte administratif du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 627 704,96 et les recettes s'élèvent à 4 834 461,40€ soit un résultat de fonctionnement de 1 206 756,44. Pour l'investissement, les dépenses présentent un résultat à 1 925 108€.

Ce chiffre tient compte d'une régularisation sur la réforme des provisions. Il rappelle que le régime des provisions a été profondément modifié en 2006. Si la collectivité a opté pour le régime de droit commun (provisions non budgétisées en section d'investissement), le résultat de fonctionnement apparaissant au CA 2005 est repris sans modification à la ligne 002 du budget 2006. Quant au résultat d'investissement au CA 2005, il est repris minoré du montant de la provision à la ligne 001 du budget. Cette correction n'ayant pas été effectuée au BP 2006, il convient de procéder à une régularisation sur la reprise des résultats 2007 au budget 2008.

Pour les dépenses, le résultat du compte administratif s'élève à 1 577 929,39€ soit un solde d'investissement négatif de 347 178,61€. En tenant compte des restes à réaliser, le déficit d'investissement est de 341 836,61€.

L'affectation du résultat est la suivante :

- Solde d'investissement reporté : 347 178,61€
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 341 836,61€
- Résultat de fonctionnement reporté : 864 919,83 €

Budget primitif

Sur la **section de fonctionnement** du budget primitif, certains points sont à signaler sur les dépenses :

-des dépenses nouvelles pour le RASED lié à la location d'un logement à Thouarcé pour accueillir le RASED puisque l'école Jules SPAL a repris les locaux qu'elle leur mettait à disposition.

-sur l'annexe bibliothèque, des recettes nouvelles apparaissent à hauteur de 3 100€. Il s'agit des adhésions à la bibliothèque précédemment gérées par le Centre Social. En nouvelles dépenses, on retrouve les fonds de CD, de DVD et les abonnements aux revues.

-l'article 611 augmente substantiellement avec les deux contrats de la société de nettoyage (Com Com et RASED) suite à la démission d'un agent d'entretien.

-A l'article 616, on tient compte de la prime d'assurances dommages ouvrages pour la salle de sport estimée à 50 000€. Cette prime est ensuite amortie sur plusieurs années.

-l'article 6256 est abondé de 2 000€ correspondant aux frais de mission pour l'étude sur le personnel.

-l'article 6411 tient compte de la démission de l'agent d'entretien et du transfert des 2 agents de bibliothèque (transfert compensé à 100% par la commune de Thouarcé).

-la cotisation au SDIS augmente de 3,7%.

-sur l'annexe 6 du SMITOM, on constate les efforts réalisés pour diminuer les coûts tant au niveau du traitement des ordures ménagères que des déchetteries. Monsieur PIRON tient à signaler le sérieux et la rigueur de la directrice du SMITOM.

-l'annexe 8 liste les subventions aux associations. La subvention aux collèges est revalorisée à compter de septembre. La subvention à l'association des amis du Château de Martigné Briand est de 105 000€. Madame RIPOCHE s'interroge sur la demande d'INITIALE qui augmente de 33%. Elle demande à quoi est liée cette augmentation. La demande de subvention lui sera transmise mais il ne semble pas que cette augmentation soit justifiée par une action spécifique. Pour l'EMIL, la subvention est portée à 58 500€ soit 300€ par élève, à laquelle s'ajoute le remboursement du loyer. Le Musée de la Vigne et du Vin a fait une demande de subvention exceptionnelle de 6 000€ pour équilibrer les comptes. Il est proposé de repousser la décision de la Communauté de Commune sur cette subvention aux conclusions de l'étude de PVD. Une subvention de 2 000 € est accordée à l'EVAD pour l'organisation d'un grand prix du Layon. De la même façon, la ville de Saumur sera subventionnée à hauteur de 2 000€ pour l'accueil de la 70^{ème} semaine fédérale cyclotouriste. Une demande de subvention a été faite par CAP JEUX, l'association ludothèque. Cette demande prend deux formes : une subvention de fonctionnement de 1 800€ pour faire des animations, la prise en charge de 20% d'un emploi tremplin (emplois aidés de la Région) soit 4500-5000€ par an. Il est indiqué que cette association peut être apparentée à l'activité d'une entreprise et qu'à ce titre, elle n'obtiendra pas de subvention.

Sur les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve :

-la mise à disposition des deux agents de bibliothèque à la commune de Thouarcé.

-les bases sont connues en partie à l'exception de la taxe professionnelle. On constate une augmentation de plus de 5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti.

-les données de la DGF n'ont pas encore été publiées.

-les taux sont maintenus comme suit :

-taxe d'habitation : 5,65%

-taxe foncière sur le bâti : 8,60%

-taxe foncière sur le non bâti : 18,31%

-taxe professionnelle : 5,47%

-taxe professionnelle de zone : 10,34%

Monsieur LE BARS indique que la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 405 551€ (y compris voirie 3 communes).

Pour la **section d'investissement**, Monsieur RENOU indique les points à retenir :

- les travaux prévus à la piscine à hauteur de 51 146€TTC.

- le marché toujours en cours des locatifs de Champ sur Layon pour 74 128€TTC

- la rubrique divers tient compte de l'informatisation de la bibliothèque, de la création du site Internet et d'un nouveau marché SIG pour 45 126€.

- Au programme 531, on retrouve le reversement des subventions perçues à la SODEMEL pour l'Anjou Actiparc.

- le programme fonds de concours compte le fonds de concours pour Mozé sur Louët à hauteur de 150 000€, celui de Rablay sur Layon pour la création d'une ouverture entre le village d'artistes et la salle des fêtes.

le fonds de concours pour Faye d'Anjou à hauteur de 21 000[€] compte tenu de la subvention complémentaire de la Région pour le pôle culturel de Faye d'Anjou et 7 000€ pour Aubigné sur Layon.

- en recettes, on retrouve les différentes subventions pour la salle de sport.

La section d'investissement s'équilibre à 4 026 420€ (y compris voirie 3 communes).

Budgets annexes

Budget annexe des ateliers relais de la ZI du Léard

-Compte administratif - affectation des résultats

Le compte administratif présente un réalisé de 0,04 en dépenses de fonctionnement et 1,27€ en recettes de fonctionnement. Pour l'investissement, le réalisé est de 578 210,85€ en dépenses et 35 150€ en recettes.

L'affectation des résultats est la suivante :

- solde d'investissement reporté 543 060,85€
- résultat fonctionnement reporté 1,23€

-Budget primitif

Le budget des ateliers relais s'équilibre en section de fonctionnement à 25 205 €, en incluant une année de location de Layon Impression (14 104€). Pour la section d'investissement, la section s'équilibre à 580 002€ avec en recettes les subventions pour les ateliers relais.

Le document fourni en conseil communautaire présentait une erreur : en section d'investissement, le total ne prenait pas en compte le solde d'exécution d'investissement reporté (5421€). Cet oubli a été corrigé : voir feuille jointe.

Budget annexe aménagement de la zone du Léard II

-Création

Monsieur PIRON précise que dans le cadre de l'agrandissement de la zone du Léard à Thouarcé, un budget annexe doit être créé.

-Budget primitif

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement à 548 460€. Sont budgétés pour l'année 2008, 50% des travaux.

Choix du prestataire pour le site Internet

Monsieur PIRON précise que la commission Information a réalisé un cahier des charges pour la consultation des prestataires de sites Internet. 3 entreprises ont été rencontrées. C'est finalement la moins disante qu'a retenue la commission : VOUSLOIRE de Saumur pour un montant de 9 585€HT.

Pôle culturel : avenant JUSTEAU

Monsieur PIRON indique que l'avenant présenté par l'entreprise JUSTEAU correspond à la création d'un escalier extérieur pour un montant de 8 612,29€HT soit une augmentation de 2,35% par rapport au lot.

Informatisation des bibliothèques : acquisition du matériel informatique pour la seconde tranche

Monsieur PIRON indique que le prestataire retenu est le même qu'en 2007, à savoir ABG. Le devis pour 5 ordinateurs est de 5 225€. Les communes concernées par l'équipement d'ordinateurs sont les suivantes :

- Mozé sur Louët (2)

- Chavagnes les Eaux (1)
- Martigné Briand (1)
- Faye d'Anjou (1)

Rapport de commissions

-Comité de pilotage salle de sport

Monsieur BODINEAU indique que MURAIL ARCHITECTURE continue à travailler sur les pistes d'économies pour rester dans l'enveloppe budgétaire.

-Canal de Monsieur

Monsieur MOUSSEAU indique que le CAUE poursuit son approche sur le terrain afin de mieux appréhender le projet. Le rendu du projet est prévu pour juillet.

Questions diverses

-Anjou Actiparc du Layon

Monsieur THAREAU demande si une simulation de TP a été réalisée pour GAZELEY et si une exonération de TP est prévue et sur combien de temps. Monsieur PIRON indique que toute nouvelle entreprise est exonérée pour une durée de deux ans. Par ailleurs, il n'y a pas eu de simulation de TP car ce qui importe, c'est surtout la création d'emplois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2007.

VOTE le compte administratif 2007.

DECIDE d'affecter les résultats 2007 comme indiqué ci-dessus.

VOTE le budget primitif 2008.

VOTE les subventions 2008 aux associations .

VOTE les taux de fiscalité tels qu'indiqués ci-dessus.

APPROUVE le compte de gestion 2007 du budget annexe des ateliers relais de la zone du Léard.

VOTE le compte administratif 2007 du budget annexe des ateliers relais de la zone du Léard.

DECIDE d'affecter les résultats 2007 du budget annexe des ateliers relais de la zone du Léard comme indiqué ci-dessus.

VOTE le budget primitif 2008 du budget annexe des ateliers relais de la zone du Léard.

APPROUVE la création d'un budget annexe aménagement de la zone du Léard II.

VOTE le budget primitif 2008 du budget annexe aménagement de la zone du Léard II.

ACCEPTE la location du logement situé 6, rue Louis Richomme à Thouarcé au profit du RASED.

RETIENT VOUSLOIRE pour la création du site Internet pour la somme de 9 585€HT.

ACCEPTE l'avenant n°8 pour le pôle culturel avec l'entreprise JUSTEAU pour un montant de 8612,29€HT.

ACCEPTE les devis relatifs aux travaux de la piscine Intercommunale.

ACCEPTE l'offre d'ABG pour l'acquisition de 5 ordinateurs pour 4 bibliothèques pour un montant de 5225€HT